ÉCOLE DES AVOCATS DU GRAND OUEST

NOTE D'ACCOMPAGNEMENT POUR DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CNB

1. Objet de la note

Le Conseil national des barreaux (CNB) a mis en place une aide financière destinée aux élèves avocats dont la situation le justifie. **Accès lien ci-dessous** :

https://cnb.avocat.fr/l-aide-sur-criteres-sociaux

La présente note a pour objectif de vous accompagner dans la constitution de votre dossier afin d'en faciliter l'instruction et d'éviter tout retard de traitement.
Cette note ne remplace pas la notice explicative du CNB, qui doit être lue attentivement.

2. Modalités de dépôt

Le dossier complété doit être transmis au service scolarité de l'EDAGO :

Date limite de dépôt du dossier : le 21 décembre 2026

- Soit par courrier (colissimo)
- Soit en le déposant directement dans la boite aux lettres du 1er étage à l'EDAGO

3. Constitution du dossier

Afin d'assurer un traitement efficace des demandes, il est demandé de respecter les règles suivantes :

- Ne pas agrafer les documents ;
- Ne pas utiliser de trombone ni d'intercalaire ;
- Ne pas imprimer de document en format A3 ;
- Transmettre des copies complètes, lisibles et exploitables ;
- Classer les pièces dans l'ordre du dossier CNB.

ÉCOLE DES AVOCATS DU GRAND OUEST

4. Précisions sur pièces justificatives

Voir sur le dossier la liste des justificatifs à joindre. Ne pas oublier selon votre situation :

- Votre avis d'imposition, celui de vos parents et ou du couple, **selon votre rattachement fiscal**
- La copie de la déclaration de revenus correspondante, permettant d'identifier les personnes à charge ;
- Le livret de famille complet (couverture jusqu'à la page suivante du dernier enfant)
- Tout justificatif nécessaire en cas de changement de situation personnelle, familiale ou professionnelle.
- Le relevé de notes CRFP de l'IEJ

Ces éléments sont indispensables pour le calcul de votre quotient, formule ci-dessous :

Revenu fiscal de référence / nombre de personnes à charge

Ce quotient doit être inférieur à 8000 euros.

5. Lettre explicative

La lettre explicative doit exposer de manière claire et structurée :

- Votre situation personnelle et familiale ;
- Votre situation professionnelle au cours des deux dernières années
- Votre situation financière depuis votre entrée à l'EDAGO
- Les conséquences financières de votre formation

6. Plan de financement

Le plan de financement doit correspondre exclusivement à votre situation pendant la période d'enseignements et de stage alternance. La période de stage PPI n'est pas prise en compte.

7. Instruction et suivi du dossier

Les dossiers font l'objet d'une vérification administrative et financière par l'EDAGO avant leur transmission au CNB.
Il vous appartient de consulter régulièrement votre messagerie électronique.
Le service scolarité pourra vous contacter en cas de pièce manquante ou d'information complémentaire.
La décision finale est prise par le CNB et vous sera communiquée par l'école.